



Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,
Infrastructures,
Risques Naturels,
Risques Technologiques,
Équipement, Logement,

Urbanisme,
Aménagement du Territoire,
Solidarité entre les
Territoires,
Renouvellement Urbain, Mer

Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi

Paris, le 4 avril 2025

Madame la Présidente
de la CPPS

Objet : Questions préalables à la réunion du CPPS du 8 avril 2025

Madame la Présidente,

En prévision de notre réunion prévue le 8 avril prochain, notre organisation syndicale FORCE OUVRIÈRE souhaite vous soumettre un certain nombre de questions préalables essentielles pour la bonne compréhension des dossiers à l'ordre du jour :

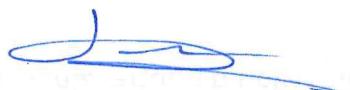
1. De quelle manière les retraités ont-ils été contactés pour leur adhésion ?
2. À partir de quelle date court précisément le délai d'un an accordé pour l'adhésion des retraités ?
3. Quelles étaient les prévisions initiales de l'organisme complémentaire concernant les adhésions aux différentes options proposées, et quel est aujourd'hui l'écart constaté entre ces prévisions et les adhésions effectives ? Quels risques de réévaluation du coût des options en découlent ?
4. Concernant les hypothèses d'adhésion des conjoints et des enfants, les chiffres constatés sont-ils en adéquation avec les prévisions initiales ?
5. Quel est l'effet d'entraînement observé de la souscription aux options sur la consommation du socle de base ?
6. À quelle date précisément prend fin le marché confié à l'actuaire Premium Consulting ?
7. Concernant la démarche commerciale de l'organisme Alan :
 - Est-il normal qu'Alan fasse du placement de produits tels que ceux relatifs à la fertilité ou au collagène, dont les bénéfices sur la santé ne sont pas scientifiquement démontrés, via leur store ?
 - Dans quelle mesure le contrat autorise-t-il ces pratiques ? Il n'y a pourtant pas eu de consentement explicite à ce type de démarchage commercial.
8. Nous demandons la correction urgente de l'information tronquée relative à la gratuité du service LIVI, alors que celui-ci est payant à certaines plages horaires.

9. Concernant l'utilisation du fonds social :
- Quelle définition est retenue pour un « dossier simple » et un « dossier complexe » ?
 - Pourquoi la commission dédiée ne s'est-elle pas réunie et comment expliquer que des refus aient été émis directement par Alan ? Quel est le rôle exact de l'intelligence artificielle dans ces décisions ?
10. Une demande de déclaration d'intérêt a-t-elle été faite auprès de l'actuaire Premium Consulting ?
11. Les permanences organisées dans les grandes villes ont-elles vocation à être maintenues et, si oui, sous quelle forme ?

En vous remerciant par avance pour votre attention portée à ces questions, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations les plus cordiales

Pour les représentants FO

à la CPPS



François DENEUX